## CENTURY 21 AGENCE GASTALDY BAREME D'HONORAIRES GESTION LOCATIVE au 01/01/2021

I. GESTION LOCATIVE  Gestion administrative et financière complète, gestion technique petit entretien	Honoraires hors taxes	Honoraires T.T.C.
Déclarations fiscales (récapitulatif annuel par propriétaire)		
Option avec reversement de fonds trimestriel *	7%	8,40%
Service Premier (gestion de base avec reversement de fonds mensuel plus prestations II A, II B, II C,		
offertes et frais de gestion administrative et comptable du contrat d'assurance loyers impayés soucrit par le mandant offert ) *	8%	9,60%
II. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES		
A. Gestion des sinistres Gestion administrative et financière (par dossier)	50,00€	60,00€
B. Recouvrement gestion précontentieux et contentieux Forfait	100,00€	120,00€
C. Exécution et Mise en oeuvre du titre exécutoire et exécution Forfait	100,00€	120,00€
D. Gestion technique gros entretien et travaux supérieurs à 300 €		
Travaux de l'étude à la réalisation (sur montant HT des travaux) *	3%	3,60%
III. AUTRES prestations particulières, expertise		
Directeur Administration de Biens Tarif Horaire	60,00€	72,00€
Gestionnaire Administration de Biens Tarif Horaire	30,00€	36,00€
Expertise ( temps passé )	tarif horaire HT	tarif horaire ttc
Aide à la déclaration de revenus	100,00€	120,00€
Taux de TVA applicable au 01/01/2021  * Pourcentage d'honoraires perçus sur les loyers mensuels encaissés charges comprises		20,00%

CENTURY 21 AGENCE GASTALDY propose également au bailleur de souscrire une assurance contre les impayés de loyer au coût actuel de 2% (détails dans la notice d'assurance jointe). Toute variation à la hausse ou à la baisse de ce coût sera appliquée sur les lots assurés.

## CENTURY 21 AGENCE GASTALDY BAREME D'HONORAIRES Transactions / Locations au 01/01/2021

(1) TVA au taux en vigueur de 20 %

## I. TRANSACTIONS

Honoraires TTC A la charge de

Vente de moins de 100.000 euros avec un minimum de 2.000 euros HT	8,4% *	du vendeur
Vente de plus de 100.000 euros jusqu'à 500.000 euros	6% *	du vendeur
Vente de plus de 500.000 euros	5% *	du vendeur
Vente de terrains quel que soit le prix de vente	9,6% *	du vendeur
Tranches non cumumables		
II LOCATIONS		
a) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi de 1989)		
Entremise et négociation	750,0€	du bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10 € TTC /M2	du bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10 € TTC /M2	du locataire
Etat des lieux	3 € TTC /M2	du bailleur
Etat des lieux	3 € TTC /M2	du locataire
b) LOCATIONS Résidence secondaire		
Honoraires de location exprimés en pourcentage du loyer annuel hors charges	12,00%	du locataire
c) LOCATIONS SAISONNIERES		
Honoraires de location exprimés en pourcentage du loyer annuel hors charges	24,00%	du locataire
d) LOCATIONS autres		
Honoraires de location exprimés en pourcentage du loyer annuel hors charges	10,00%	du locataire
<b>ESTIMATIONS</b>	SELON DEVIS	du propriétaire

<sup>\*</sup> dans le cadre d'un mandat confiance, une rétrocession de 50 % des honoraires de transaction peut vous être consentie. N'hésitez pas à nous consulter à ce sujet !